



CENTRE HOSPITALIER DU CHINONNAIS
Direction des Travaux, Ressources Matérielles et Techniques
BP 248 – Route de Tours
37502 CHINON CEDEX

Email : serv.tech@ch-chinon.fr
☎ : 02 47 93 75 98

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES CCTP

FOURNITURE ET LIVRAISON DE GAZ PROPANE POUR CITERNES AU CENTRE HOSPITALIER DU CHINONNAIS

GÉNÉRALITÉS

Le présent marché a pour objet la fourniture de propane en vrac au profit du Centre Hospitalier du Chinonais, avec la mise à disposition de citernes (consignes) avec télésurveillance, auquel s'ajoutent des prestations de service d'entretien et de maintenance de ces citernes.

DISPOSITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Citernes

Le CHC dispose actuellement de 3 citernes aériennes sur son site de l'hôpital François Rabelais (37500 Saint Benoit la Forêt).

2 jumelées de 3200 kilos pour la Maison d'Accueil Spécialisée des Sylves (ECS et chauffage ; bâtiment de 3 126m²).

1 à destination de la cuisine centrale de 1000 kg pour les besoins d'un four à gaz 6 niveaux, utilisé en moyenne 4h/ jour du lundi au vendredi.

La cuisine comporte également un piano gaz (Armen 4 feux 9 kwh) : utilisation environ 3h/jour du lundi au vendredi

Le titulaire s'assurera que la taille des citernes est adaptée et précisera s'il remplace à l'identique ou non. Le cas échéant avec explications argumentées

La mise à disposition de 3 citernes devra être organisée en concertation avec l'actuel titulaire qui procédera au pompage et à l'enlèvement des siennes.

L'éventuel versement par le CH de Chinon d'une caution pour les citernes devra être précisé dans l'offre du titulaire.

Maintenance / Service d'entretien

Le titulaire assurera la maintenance et le contrôle de ses citernes pendant toute la durée de mise à disposition sur le site du CH du Chinonais.

Il préviendra les services techniques de toutes ses interventions au moins 8 jours à l'avance, et remettra à l'issue un bordereau détaillé d'intervention.

Quantités livrées à titre informatif

- Année 2023

	Quantité en Kg
Cuisine	375
MAS des Sylves	36 350

- Année 2024

	Quantité en Kg
Cuisine	0,87
MAS des Sylves	48 074

- 2025

	Quantité en Kg
Cuisine	614
MAS des Sylves	48 703

LIVRAISON DU GAZ PROPANE

Les candidats devront proposer un mode de déclenchement des livraisons automatique dans le cadre d'une **télésurveillance**. Ce système dégagera le Centre Hospitalier du Chinonais de toute responsabilité en matière de suivi du niveau de stockage.

Lieux de livraison

Les points de livraison sont au nombre de deux sur le même site :

- Hôpital François Rabelais, Route de Tours, commune de Saint-Benoît-la-Forêt 37500 (une citerne desservant la cuisine)
- Hôpital François Rabelais, Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) des «Sylves», commune de Saint Benoît la Forêt 37500 (deux citernes assurant la production d'eau chaude et le chauffage d'un service de 56 places d'adultes handicapés).

Le fournisseur demeure responsable des avaries qui pourraient être commises par son personnel ou son transporteur. Pour son personnel assurant éventuellement les prestations du marché, le titulaire devra se conformer aux textes réglementaires parus ou à paraître relatifs à la protection de la main d'œuvre et aux conditions de travail.

En outre le titulaire du marché reste responsable de la fourniture livrée tant que celle-ci n'a pas fait l'objet d'une réception par la personne représentante des services techniques même si le transfert de propriété du gaz s'effectue à la bride d'entrée du matériel.

Horaires de livraison

Les livraisons devront **obligatoirement être effectuées du lundi au vendredi, entre 8h00 et 17h00**.

Il convient d'informer les services techniques du CHC de leurs horaires à chaque fois, avec un délai de prévenance de 24 h minimum.

Pour toute dérogation et livraison les samedi dimanche ou jour férié, contacter au préalable les services techniques.

Contrôle, vérification et admission

Les fournitures seront réceptionnées et vérifiées en présence d'un agent des Services Techniques de l'établissement.

Le bordereau du transporteur est signé par un agent responsable des livraisons qui en garde un exemplaire et en remet un au livreur.

Prévention des risques

L'exécution du présent marché comporte des risques spécifiques :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| • manutention manuelle | ☒ |
| • risque d'incendie et d'explosion | ☒ |
| • circulation interne / coactivité | ☒ |

Le titulaire du marché devra, avant tout commencement d'exécution, procéder à une inspection des lieux de la prestation avec un agent des Services Techniques du CHC. Le référent pour cette opération sera M. MORIN, responsable Plomberie-Fluides des Services Techniques auprès duquel cette visite d'inspection est à programmer (☎ 02.47.93.61.26).

Ils procéderont ensemble à une identification puis à une analyse des risques et aboutiront à un plan de prévention des risques (PPR).

Le titulaire a l'obligation de présenter ce plan au responsable de l'intervention et au personnel affecté à la réalisation de l'opération. Le responsable de l'intervention aura un exemplaire à sa disposition sur place.

En outre, le titulaire du marché adressera aux Services Techniques, en même temps que les documents préalables à l'opération, un exemplaire du plan de prévention des risques, visé par le responsable de l'opération et chaque personne affecté à la réalisation de l'opération.

En cas de non respect des règles énoncées ci-dessus, le CHC se réserve le droit de faire suspendre l'exécution de la prestation.

QUALITE DES PRESTATIONS

Les prestations objet du présent marché doivent répondre aux caractéristiques de qualité et aux spécifications qui leur sont applicables. Elles doivent être conformes :

- aux dispositions arrêtées au marché,
- aux normes françaises homologuées ou à d'autres normes applicables en France en vertu d'accords internationaux, en vigueur le premier jour du mois précédant la date limite de réception des offres,
- aux normes françaises homologuées ou à des normes nationales existantes dans un autre État membre de l'Union Européenne, transposant les normes européennes, en vigueur pendant la durée d'exécution du marché,
- aux lois, arrêtés, circulaires, directives européennes transposées dans la législation française ainsi qu'aux textes ayant fait l'objet d'une parution dans une des publications du Journal Officiel,
- aux spécifications de normes françaises ou équivalentes,
- aux textes ayant fait l'objet d'une parution dans une des publications du Journal Officiel.